

■ **CONTIGESTION SA**, à Genève, prise et gestion de participations, conseil en matière de transactions commerciales internationales etc. (FOSC du 15.06.2004, p. 6). Capital-actions porté de CHF 100'000 à CHF 300'000 par l'émission de 2'000 actions de CHF 100, au porteur. Capital-actions: CHF 300'000, entièrement libéré, divisé en 3'000 actions de CHF 100, au porteur. Reprise de biens envisagée: trois parts de copropriété totalisant 729 millièmes que les deux apporteurs possèdent en copropriété pour moitié chacun, de la parcelle soumise au régime de la propriété par étages et cadastrée sur la commune de Carouge, parcelle no 2653, feuillet 31, au chemin du Centurion-route de Veyrier, d'une surface de CHF 2763 mètres carrés et comportant un bâtiment; ces parts de copropriété sont immatriculées aux feuillets 2653 no 1, 3, 5 et donnent, au sens de l'article 712a du code civil, le droit exclusif d'utilisation et d'aménagement des parties suivantes du bâtiment no B 38: - feuillet 2653 no 1, partie local commercial de 883, 4 mètres carrés au rez-de-chaussée et partie local commercial de 633, 1 mètres carrés au premier étage (459/1000), - feuillet 2653 no 3, local commercial de 465, 1 mètres carrés au rez-de-chaussée (141/1000) et - feuillet 2653 no 5, restaurant de 421,3 mètres carrés au premier étage (129/1000), ainsi qu'une servitude personnelle d'usage de 19 emplacements de stationnement portant les no 1 à 19 et une part de copropriété pour 88 millièmes de la parcelle 2653, immatriculée au feuillet 2653 no 2, pour un prix maximum de CHF 6'000'000. Statuts modifiés le 24.06.2004.

Journal no 7756 du 30.06.2004
(02349884 / CH-660.1.138.004-5)